fera tous ses efforts pour qu'une solution intervienne le plus tôt possible.

Le groupe a ensuite décidé de saisir la première occasion pour placer sous les yeux de la Chambre les résultats déplorables d'une discussion du budget se présentant toujours en fin d'année. La première conséquence de cette fâcheuse habitude est de faire renvoyer au mois de février suivant la discussion de ce budget, de faire voter des douzièmes provisoires et en fin de compte, de retarder l'examen du budget nouveau.

La gauche républicaine du Sénat. — La naturalisation. — Le taux de l'intérêt des Caisses d'épargne.

Paris, 9 février. — La gauche républicaine du Sénat s'est réunie aujourd'hui de une heure et demie à deux heures, sous la présidence de M. Fayo.

Le groupe, à la presque unanimité, a décidé qu'il voterait la suppression du droit de sceau en matière de naturalisation.

Il a décidé, également à la presque unanimité, que la réduction du taux de l'intérêt des Caisses d'épargne ne pouvait pas se faire par la voie budgétaire et qu'il y aurait lieu de renvoyer l'examen de cette question au moment où viendra en discussion la loi d'organisation des Caisses d'épargne.

Congrès de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture

Paris, 9 février. — La deuxième séance de la Société d'encouragement à l'agriculture s'ouvre à 2 heures, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Tessereng de Bort, sénateur.

M. Ribot, ancien député du Pas-de-Calais, qui devait traiter la question des sucres, se fait excuser, pour cause de maladie, dans une longue lettre où il résume la question et demande le maintien de la loi de 1884.

M. Georges Graux, ancien député, développe les arguments contenus dans la lettre de M. Ribot.

Le Congrès met aux voix chacun des trois paragraphes de la question suivante :

1° Qu'il ne soit apporté aucune modification à la loi de 1884;

2° Que l'impôt ne soit pas surélevé et que le partage des excédants ne soit admis sous aucune forme;

3° Que la surtaxe de 7 francs soit rendue définitive et appliquée aux sucres coloniaux.

Ces trois paragraphes sont successivement adoptés.

La séance se termine par une conférence sous l'industrie laitière, faite par M. le professeur Laisé.

Les courses de chevaux

Paris, 9 février. — La commission sénatoriale des finances a entendu aujourd'hui le ministre de l'agriculture.

Il s'est agi principalement du crédit relatif aux courses de chevaux en province, qui être supprimé par la Chambre.

Le ministre demeure opposé, comme il l'était à la Chambre, à la suppression du crédit.

La commission des finances paraît disposée à le rétablir jusqu'à concurrence de 100,000 fr.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat—La commission de l'Armée

Paris, 9 février. — Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Boysset et Cousset, la commission du concordat, par 11 voix contre 9, a voté le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ont voté pour : MM. Boysset, Sigismond Lacroix, Pichon, Millerand, Yves Guyot, Boyer, Philippon, Viger, Cousset, Symian et Rivet.

Ont voté contre : Mgr Freppel, MM. Raynal, Moirot, Duché, Chavoix, Versigny, Cordier, Horteur, Fairé; MM. Hannotaux et Dejouvencel étaient absents.

Mercredi, la commission discutera quelles sont les mesures à prendre en vue de cette séparation.

La commission de l'armée a adopté le texte de la proposition sur l'instruction militaire préparatoire.

La commission a ensuite supprimé du projet relatif à la hiérarchie, les dénominations d'officiers supérieurs et généraux.

L'article portant que les sous-lieutenants seront promus lieutenants en second après deux années de service, a été adopté.

L'amendement tendant à maintenir dans l'artillerie et la cavalerie le grade de capitaine en second a été repoussé.

La presse Allemande et les Crédits militaires français

Berlin, 9 février. — La *Gazette du Nord* dit que les bruits de guerre vont en diminuant ; même le vote par la chambre des députés de France des crédits militaires ne change en rien cette tendance, puisque la commission du budget avait déjà donné son approbation, il y a plusieurs mois, et que nulle part on n'y avait fait d'objection.

Si la Chambre a adopté le projet sans débat, c'est parce que M. Goblet a exprimé le désir qu'on evitât toute parole imprudente et sujette à être mal interprétée.

Les autres journaux s'abstiennent de tout commentaire sur le vote des crédits.

Le transport des troupes allemandes en temps de guerre. — L'attitude de la presse française jugée par un journal allemand.

Berlin, 9 février. — L'*Officiel* publie un décret en date du 26 janvier, relatif au règlement du transport des troupes par chemin de fer en temps de guerre.

La *Gazette Nationale* reconnaît que le bon sens a pris le dessus dans la presse française, elle souhaite que ce résultat ne soit pas inspiré par les circonstances critiques actuelles, mais elle demande que l'on n'accepte provisoirement qu'avec la plus grande réserve ce qu'elle appelle un nouveau phénomène du développement de la politique française.

Lumière électrique à Fontainebleau

La série des stations centrales continue en France, et aujourd'hui c'est autour de la ville de Fontainebleau de posséder la lumière électrique. La nouvelle usine doit être créée par la *Compagnie d'éclairage électrique de Fontainebleau*, au capital de 300,000 fr.

Cette compagnie est fondée par M. Naze, directeur de la société de Tours, et a pour objet :

1° L'acquisition ou location, soit à Fontainebleau soit dans les communes voisines, d'un terrain nécessaire pour la construction d'une usine centrale d'éclairage électrique ;

2° L'exploitation de toutes les applications de l'électricité, principalement celles ayant trait à l'éclairage public et privé, au moyen de l'emploi tant des générateurs Gaulard et Gribbs que les accumulateurs de Kabats ;

3° L'achat et la vente d'appareils électriques se rattachant à l'éclairage, à la télégraphie, à la téléphonie et à la traction.

L'usine doit être construite de façon à alimenter 1,750 lampes à incandescence, dont le placement est déjà assurés, dit-on, chez 169 abonnés.

La Société procède actuellement à une émission de 570 actions de 500 fr. chacune, sur lesquelles un premier versement de 125 francs est exigible à la souscription.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le développement de l'industrie cotonnière dans les Indes et en Italie

Il résulte d'un rapport publié par l'association des filateurs de Bombay, qu'à la fin de l'année fiscale, on comptait, dans les Indes, 94 filatures de coton en exploitation ou en cours de construction ; (en 1885, ce nombre n'était que de 87). On compte : 2,250.000 broches, 17.000 métiers et 74.383 ouvriers ou ouvrières ; l'année précédente, ces chiffres étaient de 2,143,706 broches, 16,537 métiers et 67,198 ouvriers. Il a été employé 643.204 balles de coton brut, contre 600.000 en 1885.

En prenant pour terme de comparaison l'année 1879, époque à laquelle les relevé statistiques ont commencé à être publiés, on obtient les données suivantes, qui établissent suffisamment les progrès accomplis par les filatures de coton dans l'Inde.

	En 1879	*En 1886*
Filatures	56	95
Broches	1.452.791	2.261.561
Métiers	13 818	17.455
Personnes employées.	42.914	71.383
Consommat. du coton.	267.585 b.	613.204 b.

On lit dans le *Bolettino delle Finanze Ferrovie et Industrie* :

« L'industrie cotonnière a pris, depuis dix ans, de grands développements en Italie. En 1877, l'importation des cotons bruts était de 200.000 quintaux ; en 1886, elle a atteint 800.000 quintaux. L'exportation n'est pas restée en arrière : en 1877, elle ne représentait que 7,000 quintaux ; actuellement, elle s'élève à 135.000.

» La filature n'est pas dans de moins bonnes conditions ; il n'y a que le tissage qui ne prospère pas. Non seulement, l'importation des tissus de coton étrangers ne diminue pas ; mais elle a plutôt tendance à s'accroître, environ dans la proportion de 2.000 quintaux par an.

La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, le 9 février, 1887.

Les catalogues d'hier et d'aujourd'hui étaient très importants et comme nombre de balles offertes et surtout comme genres. Le négoce et la fabrique trouvaient des éléments très-grands d'affaires et n'ont pas manqué d'en tirer parti. Chacun a pu hier comme ce soir remplir une part de ses besoins à des prix qui sont depuis lundi revenus à ce qu'ils étaient au meilleur de la deuxième semaine des présentes enchères.

C'est encore actuellement l'Angleterre qui se tient le plus sur une réserve qui est d'autant plus remarquée qu'elle se trouve isolée au milieu de l'animation générale déployée par tous les acheteurs du continent. C'est même cette réserve peu naturelle à cette époque de l'année qui encourage les détenteurs à retirer passablement de laines malgré les bons prix offerts ; ils espèrent avec assez de raison que les besoins que les Anglais ne satisfont pas actuellement seront naturellement plus pressants en mars et tendront à établir et à maintenir des prix plus élevés que ceux de cette vente.

La France a pris près d'un tiers des quantités adjugées soit environ 24,000 b. en deux jours. C'est dire que négociants et fabricants sont ardents aux achats ; les Allemands opèrent également avec décision.

Laines

ANVERS, 9 février.

Il a été vendu 67 balles de laine de La Plata suint, ainsi que 243 ballots d'Espagne dito.

LE HAVRE, 9 février.

Il a été 33 balles de laine du Chili en suint, à 170 fr. les 100 kil.

MARSEILLE, 8 février.

On a vendu 100 balles de laine Khorassan G., à fr. 120 et 74 balles toison Tiaret, à fr. 80.

LIVERPOOL, 8 février.

Circulaire de MM. Ronald fils et Cie, courtiers en laine. — Depuis notre dernière circulaire, nous avons à rapporter les arrivages suivants : steamer *Britannia* 627 balles alpaga et 372 b. de laine ; steamer *Golfe de Suez*, 61 b. de laine.

En alpaga, le choix est restreint, ainsi que la demande, et une offre de 12 3|4 d. per lb. a été rejetée pour des sortes Arequipa ord. Les affaires faites comprennent T. P., 443 b. Tacna, à prix secrets ; 178 b. Chala à 9 3|4 d. per lb. de 2e mains avec A. W. T., 127 b. toisons Tacna à 11 d. per lb. et 32 b. inf. à 5 d. et 9 d. per lb.

En laine, les enchères ont eu lieu les 27 et 28 derniers, les quantités suivantes ont été offertes :

	OFFERTES	VENDUES
Pérou	2.473 b.	2.092 b.
Lima et Chili .	1.258	418
	3 731 b.	2.510 b.

Les laines coloniales ont changé de mains avec beaucoup d'entrain et les prix se sont améliorées en moyenne de 10 à 15 0|0 sur les cours de décembre, dans les sortes belle qualité d'Australie à peigner, les genres à tisser et les lots défectueux, ont peu varié.

Le commerce du dehors a opéré le plus, les bruits de guerre restreignent les affaires sur place.

Les besoins courants sont lourds et l'on estime en général que les prix se maintiendront.

THIRSH, 7 février.

All-hog, bonne qualité 10 d. à 10 1|2 d. per lb. ; lots supér. 11 d ; croises 9 d. à 9 1|2 d. ; toisons d'Ecosse et Moorland 5 d. à 6 d. per lb.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Neko* vient d'arriver au Havre porteur de 7 b. Pérou, 235 b. Chili, 242 Montevideo.

Le steamer *Pampa* arrivé le 8 février à Dunkerque venant de B.-A. et Montevideo, y débarque 2,108 b. laines ; il suivra ensuite pour le Havre avec son solde qui se compose de 695 b. laines et autres marchandises diverses.

Il doit partir le 10 février et y sera le 11 en ce port.

Le steamer *Holbein* venant de B.-A., est arrivé le 7 février à Liverpool avec laines à ordres.

Le steamer *Virgo* a débarqué à Anvers le 6 février 1610 b. b. laine à ordre, provenant de Londres en transbordement.

Le steamer *Ems* a débarqué le 6 février en transbordement de la Plata viâ Southampton à Anvers : 231 b. laine à ordre provenant du steamer *Elbe*.

Le steamer anglais *Chester* a débarqué à Anvers 25 b. laine, provenant de Grimsby.

Le steamer anglais *Ipsnich* a débarqué à Anvers 75 b. laine filées, et 175 b. laine brute, provenant de Harnich.

Le *Norwich* y a débarqué 196 b. laine brute et 56 b. laine filée le même jour.

Les teamer anglais *Garrich* est arrivé le 7 février à Anvers, venant de B.-A. avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Tuscany* est parti le 8 février d'Anvers pour B.-A., allant charger des laines pour l'Europe.

Le steamer *Herelias* est parti le 8 février d'Anvers pour Montevideo viâ Londres où il est arrivé le 9 pour compléter. Ce steamer reprendra des laines etc. en retour.

Le steamer anglais *Oroya* a été expedié de Londres le 8 février pour Adelaide (Australie) allant reprendre des laines.

Le 3 mâts anglais *Worsdhall* a été signalé à St-Catherin's-Point le 7 février à 11 h. du matin, allant d'Anvers à B.-A.

Les navires *Siam-of-Persia* et *Osmaru* allant de Londres en Australie, ont suivi de Dartsmouth le 7 février après avoir débarqué leur pilote.

Le navire *C. Batet* est parti le 3 février de Cadix pour la Plata.

Le steamer *Valetta* allant de Londres en Australie, a touché à Malte le février au matin.

Le steamer *Mozart allant* à la Plata, a suivi le 7 février de Madère, et le steamer *Thessaly* a suivi le même jour allant à Rosario charger des laines.

Le steamer anglais *Flamenco* a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 7 février venant de la Plata avec laines pour Anvers, où il arrivera le 17 courant.

Le navire *Gilerwix* est arrivé à Melbourne de Liverpool, venant charger des laines pour l'Europe.

Les steamers *Duke-of-Argyll*, *Paramatta* et *Port Augusta* sont arrivés le 7 février à Sydney (Australie venant compléter leur chargement de laine pour Londres.

Le steamer *Silesia* est parti de St-Thomas le 2 février pour la Plata, allant charger des laines.

Le steamer anglais *Ceptic* est parti de Canterburry (Nle-Zélande) le 6 février pour Londres avec laines à ordres.

Le steamer *Regina Margherita* est parti de B.-A. le 4 février pour Gênes avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Heracklydes* est arrivé à Montevideo, venant de Dunkerque et Liverpool prendre charge en laine pour ces ports.

Le steamer *Yarra-Yarra* a débarqué à Marseille le 7 février, 1,212 b. laine à ordre chargées à Sydney et 70 b. laine lavée pour Londres.

1220 b. laine en suint chargées à Melbourne, 133 b. laine lavée : 207 b. laine lavée chargées à Adelaide et 194 b. laine en suint.

Marchés anglais

BRADFORD, 7 février.

Les bruits de guerre sont d'un mauvais effet sur ce marché ; les achats sont restreints. La consommation en laine anglaise se maintient et les valeurs sont stables.

Le cours des tops botany ne correspond pas avec celui obtenu à Londres, néanmoins, les anciens prix sont donnés. Mohair et alpaga stribles.

Filés. — Les affaires offertes aux filateurs, de la part des consommateurs étrangers sont restreintes par suite de la situation politique, les valeurs ne faiblissent pas et sauf quelques exceptionnelles petites concessions l'attitude des filateurs est ferme. Assez bonne activité en botany, les nouvelles affaires sont clair-semées.

Tissus. — Aucun changement notable dans cette branche, sur toute la ligne, les acheteurs restent à l'écart.

La demande en draps filés anglais manque surtout d'importance, et les prix sont loin d'être proportionnés à ceux de filés et chaines.

ROCHDALE, 7 février.

Les négociants en laine rapportent que le choix des productions propres à la flanelle offertes aux ventes de Londres laissent à désirer ; de sorte qu'ils ne traitent que par petite quantité.

Flanelle. — La hausse notée aux ventes de laine à Londres donne au mouvement accéléré dans cette branche.

Généralement parlant, les filés des manufacturiers et négociants, relativement aux valeurs, diffèrent de beaucoup. Les affaires actuelles, atteignent une moyenne ordinaire. Peu d'affaires en yorkshire, les prix sont fermes.

MANCHESTER, 8 février.

Filés et tissus. — Marché calme. La demande pour tissus s'est ralentie, notamment pour l'Orient et le Continent. Les tissus convenables pour la consommation sont passablement recherchés, toutefois les ordres d'achats, quoique nombreux, sont individuellement peu importants ; prix généralement fermes. Les filés sont d'une vente difficile et les prix sont faibles et irréguliers.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les eaux de l'Espierres. — Nous recevons la dépêche suivante :

Bruxelles. 10 février, 11 h. 15, matin.

M. Vercruysse, député de Gand, a demandé à la Chambre de prendre des mesures décisives pour empêcher la contamination des eaux de l'Escaut par les résidus chimiques que déversent les usines françaises.

La Belgique proteste, a-t-il dit, depuis trente-cinq ans, contre une situation qui s'aggrave d'année en année. Le moment est venu d'agir et d'arriver à une solution pratique, puisque, malgré ses promesses, le gouvernement français n'agit pas.

M. Vercruyse préconise ensuite l'établissement immédiat d'un barrage et invite les députés de Tournai à se joindre à lui pour le réclamer.

Le ministre lui répondra après-demain.

Tribunal de commerce. — Election de deux juges-suppléants. — M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

« Nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

» Vu la loi du 8 décembre 1883, relative à l'élection des membres des Tribunaux de commerce ;

» Vu les listes des électeurs, révisées en exécution de notre arrêté du 12 août 1886 ;

» Vu notre arrêté en date du 29 octobre 1886, portant convocation des électeurs à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Roubaix ;

» Vu la lettre de M. le Procureur-Général en date du 28 janvier 1887 ;

» Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à l'élection de deux juges suppléants en remplacement de M. Motte Léon, élu juge titulaire, et de M. Derville-Wibaux, non acceptant.

Arrêtons : « Art. 1er. — Les électeurs du Tribunal de Commerce de Roubaix sont convoqués au dimanche 27 février courant à l'effet de procéder par des scrutins distincts :

» 1° A la nomination, pour un an, d'un Juge-suppléant en remplacement de M. Motte, Léon ;

» 2° Au remplacement, pour deux ans, de M. Derville-Wibaux.

» Art. 2. — Le vote aura lieu par *Canton*, à la Mairie du chef-lieu de canton. Pour les deux cantons de Roubaix, il ne sera établi qu'un seul bureau de vote à la Mairie de cette ville, conformément à l'avis émis par le Conseil général dans sa séance du 22 août 1885.

» Art. 3 — Chaque assemblée électorale sera présidée par le Maire ou son délégué assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire pris dans l'assemblée. Il statuera sur toutes les questions qui pourront s'élever dans le cours de l'élection.

» Art. 4. — La durée du scrutin sera de six heures. Il s'ouvrira à dix heures du matin et sera fermé à quatre heures du soir.

» Sont éligibles aux fonctions de Juge suppléant tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de 30 ans, et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins, dans la circonscription du Tribunal et y résidant.

» Art. 6. — Aucune élection n'est valable au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

» Si la nomination n'est pas obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, c'est-à-dire le dimanche 13 mars, également de 10 heures du matin à 4 heures du soir. L'élection aura lieu alors à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages.

» Art. 7. — Le présent arrêté sera affiché à la porte de chacune des mairies des communes du ressort du Tribunal de commerce, par les soins de MM. les Maires, qui sont chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne. »

Exposition de Toulouse. — On nous demande l'insertion de l'avis suivant :

» M. le Vice-Président de la Chambre de commerce de Roubaix a l'honneur de rappeler aux industriels et artistes de la circonscription qu'une exposition industrielle, agricole et des beaux-arts doit avoir lieu à Toulouse, sous le patronage de l'Etat, du 15 mai au 15 octobre 1887.

» Tous renseignements relatifs à cette exposition sont mis à la disposition des intéressés au secrétariat de la Chambre de commerce, rue Neuve, 3. »

Commissions municipales. — Les première et deuxième commissions se réuniront jeudi, 10 février, à cinq heures et demie du soir, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Demande formée par M. Ch. Lefebvre. — 2. Pétition adressée par les instituteurs-adjoints. — 3. Demande de subvention en faveur de la Société de protection des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle. — 4. Demande de bourses et subsides en faveur des jeunes Marie, Clotilde et Kléber Brifaut.

La société d'émulation se réunira en séance ordinaire vendredi 11 février, à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° La seigneurie de Wattrelos, étude sur le régime féodal dans la contrée, suite, par M. Th. Leuridan, père. 2° Du choix et de l'emploi des instruments de mesure dans l'éclairage électrique industriel, par M. l'abbé A. Courquin. 3. Histoire du collège de Roubaix, suite, par M. l'abbé Th. Leuridan. 4. Mention de la candidature de M. Alexandre Taidherbe fils, comme membre titulaire.

Un obit anniversaire a été célébré, ce matin, à dix heures, en l'église Saint-Sepulcre, pour M. l'abbé Planckle, premier curé de cette paroisse, M. le doyen de Saint-Martin a dit la messe.

Une assistance nombreuse avait tenu à donner une nouvelle marque de respectueuse gratitude envers la mémoire du regretté pasteur.

Société de Saint-Vincent de Paul. — A l'occasion du premier dimanche de Carême, la société de Saint-Vincent-de-Paul se réunira le dimanche 27 février, dans la chapelle de la société de Saint-Joseph, rue de la Paix, où une messe sera célébrée à 7 heures ; le lendemain lundi, à 6 h. 1|2 du soir, assemblée générale des Conférences, rue de la Paix, dans le local ordinaire. M. l'abbé Cateau, professeur au collège Notre-Dame-des-Victoires, adressera une allocution.

Les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Roubaix exécuteront un tir à la cible, le 11 février, au champ du tir national.

Ne pas confondre. — M. Auguste Wittebolle, ouvrier gazier chez M. Seynave-Dupire et membre de la Société les *Mélomanes Roubaisiens*, nous prie de publier qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté dimanche soir pour ivresse.

Une journalière, Catherine G... âgée de 62 ans, née à Lille, a été mise en état d'arrestation, mercredi, pour avoir demandé l'aumône à la porte de plusieurs maisons de la rue de la Gare.

Un agent a arrêté, mercredi après-midi, dans la rue de la Balance, Eugénie V... âgée de 32 ans, demeurant rue du Tilleul, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Eugénie V... a été conduite au commissariat du troisième arrondissement.

Une vente publique de laines aura lieu, jeudi 17 février dans les magasins de M. Auguste Defresne, courtier-juré, au boulevard d'Hallluin.

Les blousses fines communes et d'alpaga, les déchets de fabrique, filature et peignage de toutes qualités; formeront un très beau choix. Le catalogue donnera le détail des conditions.

Mouvement du canal de Roubaix. — *Bateaux arrivés*: *Jeune-Joseph* houille, venant de Béthune ; *La Faria*, houille, venant de Beuvry ; *Risque-Tout* houille, venant de Bruay ; *Salvator*, houille, venant d'Harnes ; *Jeune Juliette*, orge, venant d'Arras.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 23me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Conseil municipal. — Nos conseillers ne se sont pas trouvés en nombre hier soir pour siéger : treize seulement ont répondu à l'appel. M. le Maire a dû en conséquence lever la séance après avoir annoncé que la prochaine séance aurait lieu mercredi prochain, 16 courant.

Mardi prochain, la Commission mixte des eaux potables doit se rendre à Anhiers.

Société de Géographie. — Les séances de géographie, organisées par la section de Tourcoing, continuent à être suivies très assidûment. La conférence de mercredi soir avait encore attiré un nombreux auditoire.

Vingt jours au Canada, tel était le sujet choisi par M. Charles Letort, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Le conférencier a fait un récit humoristique d'une excursion à laquelle il avait pris part dans cette vieille terre française du Canada. A l'aide de vues projetées à la lumière oxhydrique, il a conduit ses auditeurs de la ville d'Halifax, port de débarquement, jusqu'à Quebec, Montréal et Ottowa, la capitale politique du Canada, leur présentant d'attrayantes descriptions de ces villes, leur faisant admirer le magnifique fleuve du St-Laurent, la rivière des outaouais parcourue en somptueux *palace-boats*, leur dépeignant enfin le spectacle fantastique et quelque peu effrayante offert par les rapides et par les chûtes de Montmorency et du Niagara.

Ce récit de voyage, agrémenté de quelques observations prises sur le vif, ne manquait pas de charme : la curiosité s'est trouvée satisfaite. Mais cela suffit-il ? Nous ne le croyons pas. Nous aurions souhaité entendre la question traitée à un point de vue pratique, c'est-à-dire dans le sens de l'extension de nos rapports commerciaux et de la recherche des moyens d'action pour lutter avantageusement avec la concurrence étrangère.

Malgré la domination anglaise, le Canada est toujours resté une terre française par ses mœurs ; il comprend une nombreuse population d'origine française et la race franco-canadienne tend à se développer de plus en plus. Il serait donc du plus grand intérêt pour notre commerce d'avoir des renseignements spéciaux sur la façon d'opérer de nos concurrents, de connaître les produits susceptibles d'exportation au Canada, de rechercher enfin les moyens de resserrer les liens qui nous unissent déjà si étroitement avec les Canadiens et de combattre utilement l'influence des Anglais en sapant leur prépondérance commerciale.

Présentée sous cet aspect, la question canadienne devient très intéressante pour nous et c'est dans ce sens que nous voudrions la voir traduite en séance de Géographie. J. P.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi matin chez M. Henri Patyn, cordonnier, rue du Conditionnement. Le feu a pris par suit d'un vice de construction de cheminée et n'a causé que des dégâts de peu d'importance. Il n'y a pas d'assurance.

La tentative de vol de la rue des Archers — Florimond Desurmont est entré dans la voie des aveux et, sur ses indications, on a procédé à l'arrestation de son complice Emile Grimonprez, trieur. Inutile de dire que ce dernier nie énergiquement : mais d'autre part Desurmont est catégorique dans ses affirmations et de plus les bottines laissées chez M. Duquenne ont été reconnues comme lui appartenant.

La police a eu la main très heureuse en découvrant les auteurs de cette tentative de vol, qui ont probablement à leur actif d'autres méfaits encore : ils ont d'ailleurs d'assez mauvais antécédents.

Un chanteur ambulant, Louis Sirand, originaire de Lyon, a été amené au poste hier pour mendicité et simulation d'infirmité.

LILLE

M. le Préfet du Nord a été reçu, mercredi matin, par M. Goblet.

M. Thellier de Poncheville a fait hier au cercle des Etudiants catholiques une brillante conférence, sur la loi de l'enseignement primaire. Après avoir stigmatisé, avec l'éloquence qu'on lui connaît, cette loi qui est justement appelée loi scélérate.

M. Thellier de Poncheville en a montré toutes les embûches, sous les sous-entendus perfides; il a été hautement applaudi.

M. de Mun fera une conférence le 13 mars prochain.

Le colonel de Revanger. — Eu égard à ses magnifiques états de service, le président de la République a réduit à trois mois l'année d'emprisonnement prononcée contre le colonel de Revanger et l'a gracié de la peine de la destitution.

En conséquence, à l'expiration de ses trois mois de prison, le colonel de Revanger sera réintégré dans son grade.

Le feu au Théâtre. — Mercredi soir, vers six heures, le bruit se répandait rapidement en ville qu'un incendie venait de se déclarer au Grand-Théâtre. On devine facilement l'émotion que produisit cette nouvelle : la rumeur publique avait heureusement exagéré l'importance du sinistre.

Quelques minutes avant six heures, des ouvriers passant rue des Sept-Agaches aperçurent des étincelles qui sortaient de la cheminée du théâtre du côté de la Bourse; ils donnèrent aussitôt l'alarme et les machinistes du théâtre, aidés des ouvriers de M. Bondues, serrurier, montèrent rapidement dans les combles.

Les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville arrivèrent bientôt avec une pompe; puis, les pompiers de cinq ou six postes voisins.

Dans le cintre, on se rendit facilement compte de l'incendie: une fissure s'était produite dans la cheminée du calorifère et le feu s'était, par suite, communiqué à une jambe de force d'une des fermes du toit, voisine de la cheminée. Quelques seaux d'eau eurent facilement raison des flammes, et bientôt tout danger avait disparu sans que les pompes eussent fonctionné.

Le téléphone avait transmis la nouvelle de l'incendie aux quatre coin de la ville; aussi, les secours arrivaient de toutes parts: la pompe à vapeur fut amenée rapidement place du Théâtre, inutile de dire qu'elle n'a pas été mise en marche.

MORT DE M. ADAM

DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS

M. Achille Adam, député de droite du Pas-de-Calais, dont la santé inspirait depuis quelque temps d'assez vives inquiétudes, est mort subitement mardi, à dix heures du soir, à Paris, chez son gendre, M. Georges de Lhomel.

Le député de Boulogne avait assisté, quelques heures auparavant, à la séance de la Chambre.

« Sa mort, dit le *Pas-de-Calais*, est une grande perte pour le département du Pas-de-Calais. M. Achille Adam a succombé à l'excès du travail. Bien que le mandat législatif fût au-dessus de ses forces, il l'avait accepté par dévouement au pays et il meurt en l'accomplissant.

» Nul n'était plus digne que M. Adam par ses hautes capacités, par l'honorabilité de son nom, par les services éminents rendus au Pas-de-Calais, de figurer sur la liste des candidats qui fut accueillie, le 4 octobre 1885, par les électeurs avec tant de faveur et saluée par plus de cent mille suffrages spontannés. M. Adam fut élu par 101,122 voix. »

» M. Adam a siégé l'Assemblée nationale de 1871 où il s'est montré par tous ses votes le mandataire fidèle et autorisé des intérêts conservateurs.

Il consacra tout son temps et tout son dévouement à l'étude du grand port de Boulogne actuellement en construction.

» Comme député à la Chambre de 1885, il jouissait de la réputation d'un financier distingué.

» Comme membre de la chambre de commerce de Boulogne, M. Adam se distingua par sa haute compétence en affaires et son extrême équité. »

Il a aussi été président du tribunal de commerce et conseiller général du Pas-de-Calais.

***

Paris, 9 février. — Tous les couloirs de la Chambre étaient très agités cette après-midi, par la nouvelle de la mort de M. Achille Adam, député conservateur du Pas-de-Calais, fort sympathique à tous ses collègues de la droite.

On met déjà en avant pour remplacer M. Adam les candidatures de MM. Ribot, Georges Graux et Camescasse.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grande Fanfare. — La *Grande Fanfare* a commencé, lundi, la série des concerts de société. Membres honoraires, parents et amis des exécutants avaient envahi les fauteuils, les pourtours et les galeries ; sur-le, paradis était resté désert. Aux prochaines représentations d'opéras il retrouvera ses fervents, car il en a, tout aussi bien que les premières places.

Il y a un certain temps que nous n'avions eu l'occasion d'entendre la *Grande Fanfare*; nous l'avons trouvée en progrès évident. Sa part, dans le programme, consistait en une mazurka, une fantaisie : *Le Talisman*, et l'ouverture de *Jeanne Maillotte*. Ce dernier morceau qui fait partie d'un opéra-comique dont l'auteur est chef de musique militaire, et qui a été joué à Lille il y a une dizaine d'années, est d'une allure vive et guerrière et convient très bien à une fanfare. L'exécution de cette ouverture nous a paru tout particulièrement soignée. Nous en félicitons la *Grande-Fanfare*.

Mlle Darbel, lauréate du conservatoire de Lyon, a été assez malheureuse dans le choix de ses morceaux. Le grand air de *La Reine de Saba*, et celui de : *La Favorite* : « *O mon Fernand* » ne sont pas accessibles à tous les moyens. Et pourtant, il existe assez de jolies chansonnettes et romances que Mlle Darbel aurait pu prendre et qui auraient plu davantage. Pour notre part, nous préférons, au grand air de l'opéra, que l'opéra médiocrement chante, une romance gentille ou une mélodie bien rendue. Quoi qu'il en soit, nous avons tenu compte à Mlle Darbel de sa grande bonne volonté. Il est regrettable qu'un deuil ait empêché Mlle Marie Salembier de se produire : nous nous consolons, dans l'espoir de l'entendre une autre fois.

C'est le jeune Ch. Caudron qui a évidemment obtenu les faveurs du public. Ce tout jeune homme (il est âgé d'environ treize ou quatorze ans) est élève du chansonnier Desrousseaux : il nous a dit quelques gaîtés chansonnettes de son professeur : *L'habit d'mon vieux grand'père*, *les Combats d'coqs*, *l'Cousin Myrtil* et deux ou trois pasquilles des plus fines, toutes choses, qui, sans avoir le mérite de la nouveauté, ont suffi à égayer les auditeurs. L'enfant a su largement profiter des leçons du maître. Il possède, en outre, une voix de soprano agréable et sympathique, un débit sûr et un geste tout-à-fait à-propos. M. Desrousseaux avait tenu à accompagner son élève : Une indiscrétion ayant fait connaître sa présence au public, on l'a réclamé et nous avons eu le plaisir de le voir prendre sa part d'applaudissements.

M. Deldyck, de Tourcoing, est un tenor qui possède un organe étendu et qui sait en même temps chanter avec aisance et expression. Son second morceau : un Noël de bonne composition, dont l'auteur est M. L. Roxoor, a valu à l'interprète les honneurs du bis.

M. Hennebelle, membre de la *Grande Fanfare*, est un amateur qui sait se servir de son instrument avec facilité. Deux airs variés nous ont fait juger de son talent. Nous sommes persuadé que beaucoup de sociétés voudraient pouvoir compter dans leurs rangs un saxophone soprano de la force de M. Hennebelle.

MM. L. Goguenheim, flûtiste, et Degryse, basse-solo des Orphéonistes lillois, ont prouvé, par leur exécution, qu'ils possédaient de réelles qualités d'amateurs.

Mlle Zulma Davriendt, accompagnatrice, s'est acquittée de sa tâche de façon à faire honneur à son professeur Mme Prus-Seynave. OCTAVE.

Grand-Théâtre. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le Dimanche 13 février que sera représenté *Martyre*, l'œuvre nouvelle de D'Ennery, le grand succès parisien.

Le succès qu'obtient cette tournée partout où elle passe, nous est un sûr garant de sa réussite dans notre ville.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du 9 février 1887

Affaires diverses

1re affaire. — Dans l'affaire d'hier, la première Chambre confirme le jugement du tribunal de commerce de Roubaix, rendu le 18 novembre 1886, entre M. Laloux et M. Armand Copin, boucher à Roubaix. Elle déclare nul et de nul effet l'appel de ce dernier contre un prétendu jugement du 8 novembre 1886 qui n'existe pas.

2e affaire. — La Cour a également confirmé, par défaut, un jugement du tribunal de commerce de Roubaix, du 4 novembre 1886, qui résilie la vente d'un cheval noir, atteint du cornage, faite à M. Albert Lorthiois, filateur à Tourcoing, par M. Edouard Crépin, marchand de chevaux à Roubaix, et condamne ce dernier à restituer le prix.

3me affaire. — La cour est saisie de l'appel de deux jugements du tribunal de commerce de Tourcoing.

Le 1er, du 28 juin 1886, prononce la faillite de la société Fournier frères, anciens négociants en laines tissées à Tourcoing, et de chacun de ses membres, à la requête de la banque le *Crédit du Nord*, qui, du 18 février au 7 mai 1886, leur aurait avancé plus de 180,000 francs et aurait reçu en échange des valeurs qui, à la suite de l'incendie survenu chez eux, avant l'échéance, seraient en grande partie, revenues impayées, ayant constitué une circulation sans cause.

Le second jugement, du 2 octobre 1886, reporte au

FEUILLETON DU 11 FÉVRIER 1887. — N° 51

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

VI

SUITE.

M. Ménager s'en aperçut et eut comme un mouvement d'humeur aussitôt réprimé.

— Oh ! pardon, monsieur, dit alors Raymonde, presque confuse, je vois que j'abuse de votre bonté.

— Mais nullement, ma chère enfant, repartit le juge, revenu à lui-même ; voyons, vous voilà toute troublée encore... Qu'y-a-t-il ? Est-ce une dernière confidence que vous avez à me faire